



Assurance vie avec un beneficiaire unique

Par **EMMA**, le 13/11/2008 à 09:20

ma maman est décédée en laissant un contrat d'assurance vie avec comme beneficiaire à part egales entre moi et mon fils,
j'ai deux soeurs et un frère,,, je souhaite savoir,, si ce contrat d'assurance doit rentrer dans la succession,

si non,,, est ce que je peux faire un partage ? selon mes souhaits

est ce que mes soeurs et mes frères peuvent ils me reclamer une part ?
sachant qu'ils se sont pas occupé de ma mère, me laissant tout à ma charge
hospitalisation, gestions des repas,, garant de l'appartement qu'occupait ma mère,, soins
quotidiens,,
merci de bien vouloir me repondre